

CAPPEI SESSION 2023

DOSSIER D'INSCRIPTION**I – ETAT CIVIL**

NOM : **Prénom :**

Nom usuel : **Date de naissance :**

Adresse :

Ville : **Code postal :**

Tel : **Tel portable :**

Adresse @ :

Adresse @ académique :

II / SITUATION PROFESSIONNELLE

CORPS :

Titulaire

Contractuel CDI

Affectation au 01 septembre 2022 :

Enseignement Public

1^{er} degré

Enseignement Privé

2nd degré

Nom de l'Etablissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Circonscription :

Nature de l'inscription :

Suivi de la formation

Candidat(e) libre

Je sollicite mon inscription à la session 2023 de l'examen du CAPPEI dans le parcours de formation suivant :

- Enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)
- Travailler en réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) : Aide à dominante pédagogique
- Coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Candidat ayant validé une ou deux épreuves :

Suite à la validation de l'une ou deux épreuves de l'examen CAPPEI pendant la session 2020, 2021 ou, 2022, je sollicite mon inscription à la session 2023 de l'examen du CAPPEI en conservant les notes obtenues suivantes :

- Note obtenue à l'épreuve n°1 Session :
- Note obtenue à l'épreuve n°2 Session :
- Note obtenue à l'épreuve n°3 Session :

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Rappel :

Les enseignants titulaires du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) et les enseignants titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) sont réputés être titulaires du CAPPEI.

A

Le

Signature du candidat

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER

- Copie de la pièce d'identité (CNI ou passeport)
- Copie de l'arrêté de titularisation ou du contrat à durée indéterminée en fonction de la situation du candidat
- Copie de l'arrêté d'affectation au 01 septembre 2022
- Copie du relevé de notes obtenues lors du CAPPEI session 2020, 2021 ou 2022 (*candidat ayant une note (deux notes) supérieure(s) ou égale(s) à 10 sur 20 pendant une précédente session*)

Le dossier d'inscription devra être transmis pour le vendredi 02 décembre 2022 au plus tard :

- Par courriel sous format PDF à l'adresse suivante : L.dec2@ac-mayotte.fr